

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-081

EN DATE DU : 18 DÉCEMBRE 2023

OBJET : TERRITOIRE D'INDUSTRIE, FINANCEMENT D'UN POSTE SUR LE TERRITOIRE CREUSOIS

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

◆◆◆

Territoire d'Industrie a concerné dans sa phase initiale une partie seulement du département. A contrario, la mission « Choc d'industrie » mise en œuvre en 2022 a été menée sur l'ensemble du département et a démontré l'intérêt de cette approche globale, compte tenu des problématiques spécifiques de la Creuse : un tissu industriel varié en termes d'activités (plasturgie, automobile, métallurgie, agro-alimentaire, chimie, bois, textile...), diffus sur le plan géographique et composé de TPE et de PME souvent sous-traitantes.

L'actualisation de la carte des Territoires d'Industrie ayant été engagée fin juin 2023, la Préfecture de la Creuse a réuni le 07 juillet 2023 l'ensemble des Présidents des EPCI afin de leur proposer de déposer une candidature à l'échelle départementale, d'autant que cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) répond pleinement aux enjeux définis dans le pacte territorial de la Creuse en cours d'élaboration.

Les Présidents des EPCI ont validé lors d'une réunion le 07 septembre le dépôt de la candidature départementale sur la base suivante :

- Un périmètre concernant l'ensemble de la Creuse, y compris les communes de l'EPCI Haute Corrèze Communauté.

■ **Des enjeux majeurs :**

-Redévelopper les compétences manquantes sur le territoire (rendre attractifs les métiers industriels d'une part et faire correspondre l'offre de formation du territoire avec les besoins des entreprises d'autre part),

- Renforcer la coopération entre les acteurs industriels,

- Un plan d'actions provisoire, qui sera affiné ensuite avec les acteurs locaux,

- Une gouvernance basée sur un polynôme de cinq élus et cinq industriels fortement investis sur le département. L'ensemble du territoire est représenté dans ce polynôme, dont les trois centres industriels (La Souterraine, Guéret et Aubusson) et les différentes filières (bois, métallurgie, construction),

- Un chargé de mission viendra appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action au côté du polynôme .

■ **Calendrier :**

➤ *La candidature a été déposée le 22 septembre 2023 .*

➤ La candidature creusoise, à l'échelle départementale, a été retenue le 9 novembre dernier.

Un Chargé de mission sera recruté en 2024 par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le compte des 10 EPCI de la Creuse.

Le poste est financé par le FNADT à hauteur de 40 000 € / an sur les dépenses salariales (hors coûts de fonctionnement).

Le financement est d'ores et déjà assuré pour deux années . Le reste à charge est à proratiser entre les intercommunalités du département **sur la base d'une clé de répartition démographique :**

EPCI	population totale	TAUX	reste à charge à répartir : 50000 €/ an (financé à 40000 €) + 15000 € couts fonctionnement ANNEE 1	reste à charge à répartir : 50000 €/ an (financé à 40000 €) + 15000 € couts fonctionnement ANNEE 2
TOTAL	115995	100	25 000,00 €	25 000,00 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret :	28427	24,51 %	6 126,77 €	6 126,77 €
- communauté de communes (CC) Creuse Sud Ouest	13488	11,63 %	2 907,02 €	2 907,02 €
- CC Portes de la Creuse en Marche	6597	5,69 %	1 421,83 €	1 421,83 €
- CC du Pays Sostranien	10380	8,95 %	2 237,17 €	2 237,17 €
- CC du Pays Dunois	6933	5,98 %	1 494,25 €	1 494,25 €
- CC de Bénévent/Grand-bourg	6017	5,86 %	1 469,24 €	1 469,24 €
- CC Creuse Grand Sud :	11711	10,10 %	2 524,03 €	2 524,03 €
- CC Creuse Confluence :	16379	14,12 %	3 530,11 €	3 530,11 €
- CC Marche et Combraille en Aquitaine :	13233	11,41 %	2 852,06 €	2 852,06 €
- 11 communes creusoises membres de la CC Haute- Corrèze communauté :	2030	1,75 %	437,52 €	437,52 €

coût habitant

0,22

0,22

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **DÉCIDE DE POURSUIVRE** l'engagement dans le dispositif Territoire d'Industrie 2,
- **DÉCIDE DE CONFIER** le portage administratif du poste de chargé de mission Industrie Creuse à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour le compte des EPCI creusois,0
- **VALIDE** la participation de la communauté de communes au financement du poste Chargé de mission Industrie Creuse, dont les modalités de fonctionnement seront détaillées dans une convention d'entente intercommunautaire,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents**

**Pour Extrait Certifié
Le Président**

Guy MARSAL

**Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024